

**Avis sur
la Santé dans le cadre du
Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

**« La santé : une priorité pour les habitants et pour
l'attractivité du territoire »**

Une priorité

Trois axes de travail

Neuf propositions

Mars 2018

Sommaire

- **Introduction**
- **1 priorité et 3 axes de travail**
- **9 propositions concrètes**
- **Conclusion**

- **Annexes :**
 - Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
 - Démarche / méthodologie du groupe
 - Composition du groupe-projet
 - Droit de suite / fiche d'évaluation de l'avis
 - Portrait de territoire / carte

Introduction :

Nous n'y reviendrons pas, la presse locale s'en est fait l'écho régulièrement ces derniers mois et les élus communaux et intercommunaux ont bien conscience de la situation alarmante sur GrandAngoulême de l'offre de soins proposée et celle qui va advenir après les nombreux départs à la retraite attendus ! (Portrait de territoire- SIG-2017-annexe 5)

En octobre 2016, le Président de la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême a saisi le Conseil de Développement sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat-Déplacement. Cette saisine portait dans un premier temps sur le projet politique puis dans un second temps sur la question de la santé à l'échelle du territoire.

Le Conseil de Développement a constitué un groupe-projet en septembre 2017 qui a travaillé 6 mois sur cette question et ce besoin central pour les habitants ainsi que pour l'attractivité de GrandAngoulême.

Le groupe-projet s'est interrogé lors de la première partie de ses travaux sur les contours très large de cette saisine et sur les liens reliant urbanisme, aménagement et santé.

L'Agence Régionale de Santé nous a consacré plusieurs séances de travail afin de nous expliquer à la fois l'offre de soins sur le territoire, les nouveaux enjeux de la santé mais également les outils développés pour un urbanisme favorable à la santé.

Enfin, les membres du groupe-projet sont partie du principe que la santé doit être prise en compte dans l'acception large définie par l'Organisation Mondiale de la Santé : « **La santé est un état complet de bien-être à la fois physique, mental et social et pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité** ».

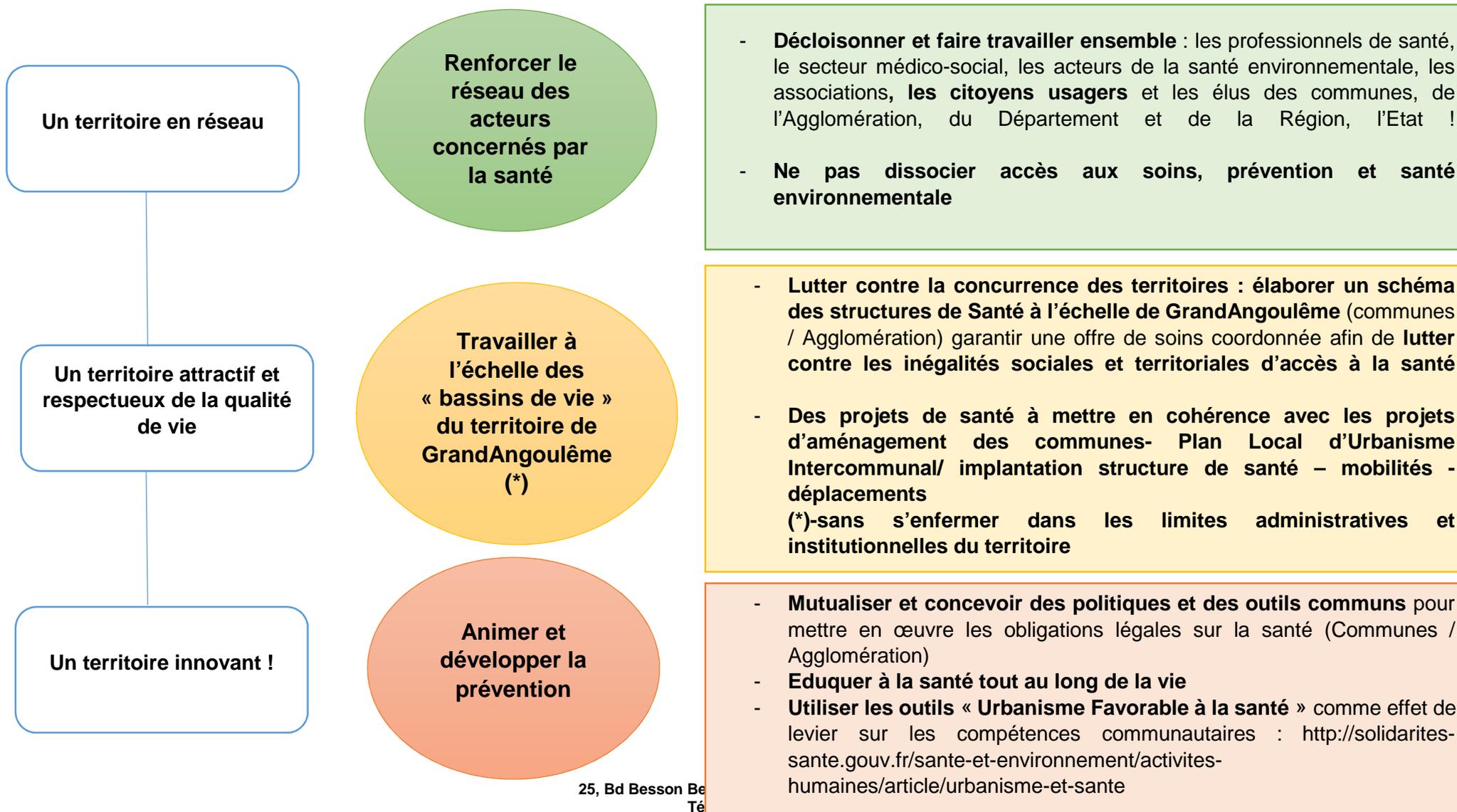
La communauté d'Agglomération de GrandAngoulême n'a pas à ce jour de compétence sur la santé mais son Président, a néanmoins confié en fin d'année 2017 à Mme Lagrange élue de la commune d'Angoulême et élue communautaire une mission sur la thématique de l'offre de soins sur le territoire .Nous avons rencontré Mme Lagrange afin de s'informer réciproquement de nos travaux.

Nous sommes à un tournant à la fois sur l'offre de soins, les évolutions de l'organisation de la santé et les questions de santé environnementale.

Il nous a donc semblé opportun et urgent que les élus communautaires des 38 communes s'approprient cet enjeu et travaillent ensemble avec les principaux acteurs d'une part pour élaborer une stratégie partagée et d'autre part pour construire un vrai projet coordonné à l'échelle de GrandAngoulême !

1 priorité : GrandAngoulême doit s'appropriier la thématique de la santé afin d'élaborer une stratégie territoriale

3 axes de travail



25, Bd Besson Be
Té

Courriel : conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
Site internet : www.codevgrandangouleme.fr

9 propositions concrètes

Animation et coordination partenariale

- La Communauté d'Agglomération : **un nouveau rôle d'animateur et de facilitateur de la santé sur son territoire (soutien aux projets, animation en s'appuyant sur les associations...)**
- **Mettre en réseau les acteurs et la population sur le territoire et créer une manifestation sur le territoire en 2018**

Cohérence Territoriale

- Concevoir, en lien avec l'ARS, **un schéma cohérent et concerté des structures de santé sur le territoire de GrandAngoulême** (celles existantes et celles à venir) coordination de l'offre de soins pour améliorer l'accès aux services de santé des habitants de GrandAngoulême et notamment ceux en situation de vulnérabilité dans une approche psycho-médicosociale

Innovation

- **Étoffer le service sensibilisation et prévention avec des personnels formés et qualifiés**
- **Créer un service d'hygiène et de santé communautaire commun aux 38 communes**
- **Concevoir un Projet Alimentaire Territorial**
- **Poursuivre la mutualisation des achats par exemple qualité environnementale des produits**
- **Tester l'outil « Etude d'Impact sur la Santé » sur un projet d'aménagement et d'urbanisme (ex : SNPE)**
- **Développer et coordonner des actions d'information et de prévention dans le domaine de la santé sur le territoire**

Conclusion

Quel rôle, quelles nouvelles missions pour le GrandAngoulême demain ?

Sur la thématique de la santé, il a semblé urgent au Conseil de développement de travailler parallèlement sur la nécessaire mise en réseau des acteurs du territoire, de lutter contre les effets de concurrence entre les communes et surtout poursuivre la prévention pour que le territoire soit attractif et réponde aux besoins des habitants.

La communauté d'Agglomération, en se saisissant de cette thématique maintenant, pourrait apporter cohérence et équité entre les communes notamment via la coordination, le travail en réseau et la mutualisation des personnels et des outils à développer.

Le projet de territoire 2018-2025 de GrandAngoulême, voté fin 2017, prévoit 3 grandes ambitions dont une s'intitule « pour un territoire du bien-être et met en exergue des chantiers : développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins sanitaires, accompagner le vieillissement à domicile et mettre en place des politiques de prévention. »

Nous souhaitons vivement que ce programme et nos propositions trouvent un écho positif en 2018 sur le territoire dans les années à venir en mettant le citoyen au cœur de cette politique et en co-construisant avec lui ces projets.

Nous souhaitons également souligner l'importance de mobiliser les acteurs institutionnels.

Le groupe-projet sera attentif à la prise en compte de la thématique santé par la Communauté d'Agglomération et sur les suites données aux 9 propositions.

Le Conseil De Développement reste à l'écoute des élus communautaires pour approfondir par saisine un point particulier proposé dans notre avis.

Annexes :

- Annexe 1 : Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême
- Annexe 2 : Démarche / méthodologie du groupe
- Annexe 3 : Composition du groupe-projet
- Annexe 4 : Droit de suite / fiche d'évaluation de l'avis
- Annexe 5 : Carte –Portrait de territoire SIG GrandAngoulême

Annexe 1 : Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême



Angoulême, le 17 octobre 2016

Direction Aménagement, Mobilité et Développement Durable
Coopération territoriale, Planification et Observatoire
Affaire suivie par Anthony DOUET
Tél. : 05.45.93.06.20

Réf. : AD1C DC201607482

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT
DU GRAND ANGOULEME
25 Boulevard Besson Bey
16023 ANGOULEME CEDEX

Objet : PLUI-HD - Saisine du Conseil de Développement

Mesdames les vice-présidentes,
Monsieur le vice-président,

Le conseil communautaire de GrandAngoulême a prescrit le 26 mars 2015 l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan local de l'habitat et Plan de déplacements urbains à l'échelle des 16 communes de l'agglomération actuelle.

Le PLUI-HD est un document d'urbanisme qui définit le projet de développement du territoire pour les 15 prochaines années. C'est un projet ambitieux qui vise à traduire l'ensemble des politiques publiques dans un document réglementaire prospectif.

Suite à la publication de la loi NOTRÉ, nous avons l'obligation de saisir le Conseil de développement pour tout document de prospective et de planification résultant du projet de territoire. Cependant, vous connaissez notre volonté politique d'engager une vraie concertation sur le PLUI-HD au-delà de la concertation obligatoire.

En effet, l'élaboration de ce document stratégique s'inscrit dans une large démarche de concertation qui prévoit une pluralité de scènes de dialogue et de publics mobilisés. Le Conseil de développement a déjà beaucoup travaillé sur les différents documents de prospective de l'agglomération, dont le Schéma de Cohérence Territoriale, et nous souhaitons vous associer à cette démarche afin que vous déclinez vos diverses réflexions et propositions issues de ces contributions antérieures dans le futur document-cible.

Le processus de co-construction du document en tant que tel démarrerait dès la réception de la saisine avec la fourniture d'une première mouture du diagnostic et l'association de vos membres aux ateliers de réflexion autour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) qui doit être finalisé d'ici la fin de l'année 2016. En effet, nous prévoyons une série d'ateliers avec les partenaires organisés dans le courant du mois de novembre, puis plusieurs ateliers participatifs adressés aux habitants. Cela permettra de construire un projet de territoire partagé et concerté avant d'aller vers les conseils municipaux de chacune des communes en début d'année 2017. Pour rappel, l'arrêt du projet doit intervenir au printemps 2018 pour une approbation avant l'été 2019.

Toute correspondance doit être adressée à | 25, Bd Besson-Bey - CS 12320 - 16023 ANGOULÊME Cedex | contact@grandangouleme.fr |
M. le Président de la Communauté d'Agglomération | Tél. 05 45 38 60 60 - Fax 05 45 38 60 59 | www.grandangouleme.fr |

25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 93 08 28
Courriel : conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
Site internet : www.codevgrandangouleme.fr

Annexe 1 : Lettre de saisine de la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

La saisine pourra ensuite se poursuivre sur un travail de fond, à plus long terme et à l'échelle de la future agglomération, sur la question de la santé. La véritable opportunité qui se présente aujourd'hui est donc d'aborder la thématique de la santé qui touche l'ensemble de nos concitoyens. Nous pourrions ainsi traduire ces enjeux dans le document d'urbanisme au travers de déclinaisons plus opérationnelles.

Nos services, l'ensemble du conseil communautaire et moi-même restons à votre disposition pour toutes questions complémentaires relatives au sujet.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les vice-présidentes, Monsieur le vice-président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président,



Annexe 2 : Démarche / méthodologie du groupe

	Réunions	Objectifs/ méthodes
2017	5 réunions	<ul style="list-style-type: none">- 3 rencontres avec l'Agence Régionale de santé- Définition de la santé et prise en compte des enjeux sur le territoire notamment via les publics sensibles
2018	4 réunions	<ul style="list-style-type: none">- Grille d'analyses des actions à partir des grands objectifs définis- Rencontres avec Mme Lagrange- Finalisation et écriture de l'avis

Annexe 3 : Composition du groupe-projet

NOM	PRENOM	ORGANISME
BEL	Jean-Pierre	Citoyen
BERNAT	Jacques	Citoyen
BLANC	Pierre	Citoyen
BODET	Estelle	Citoyenne
BRIANCON	Jean-Pierre	Citoyen
DEVAUTOUR	François	Citoyen
DOGIMONT	Karine	Citoyenne
FAYET	Yvan	CGT
GARCIA	José	Citoyen
GOUYGOU	Dominique	Citoyen/ Rapporteur
GUERIN	Sylvie	Assise Territoriale / Représentante de la Commune de Linars
LANGELIER	Bernard	Association d'Aide à la Personne, à son Environnement et ses loisirs / Animateur
LICAUD	Dominique	Citoyenne
MAHERAULT	Lionel	Assise Territoriale / Représentant de la Commune de Sers
MAUSSET	Véronique	Citoyenne
MEDINA-SALUDO	Mickaël	Citoyen
N'DIONE	Seyna	Citoyenne
RICHARD	Philippe	Assise Territoriale / Représentant de la Commune de Soyaux
RINGEVAL	Nicole	Citoyenne
RIVET	Michel	Citoyen
SOREIL-BONIFACE	Patricia	Citoyenne/ Rapporteuse
TAMISIER	Pauline	Citoyenne
TURLOT	Thierry	Citoyen
VANNEAU	Gérard	Citoyen
VINCENT	Marie-Madeleine	Citoyenne / Animatrice
WIEBER	Murielle	Citoyenne

Annexe 4 : Fiche d'évaluation : modalités de suivi et d'évaluation de la contribution

Le Conseil de Développement, sur l'ensemble de ses travaux, a souhaité mettre en place «un droit de suite».

Pour ce faire, il préconise une fiche d'évaluation qui lui permet au cours de la durée du mandat, de suivre et d'évaluer la manière dont la Communauté d'Agglomération de Grand Angoulême et ses acteurs se sont appropriés chaque avis ou contribution du Conseil de Développement.

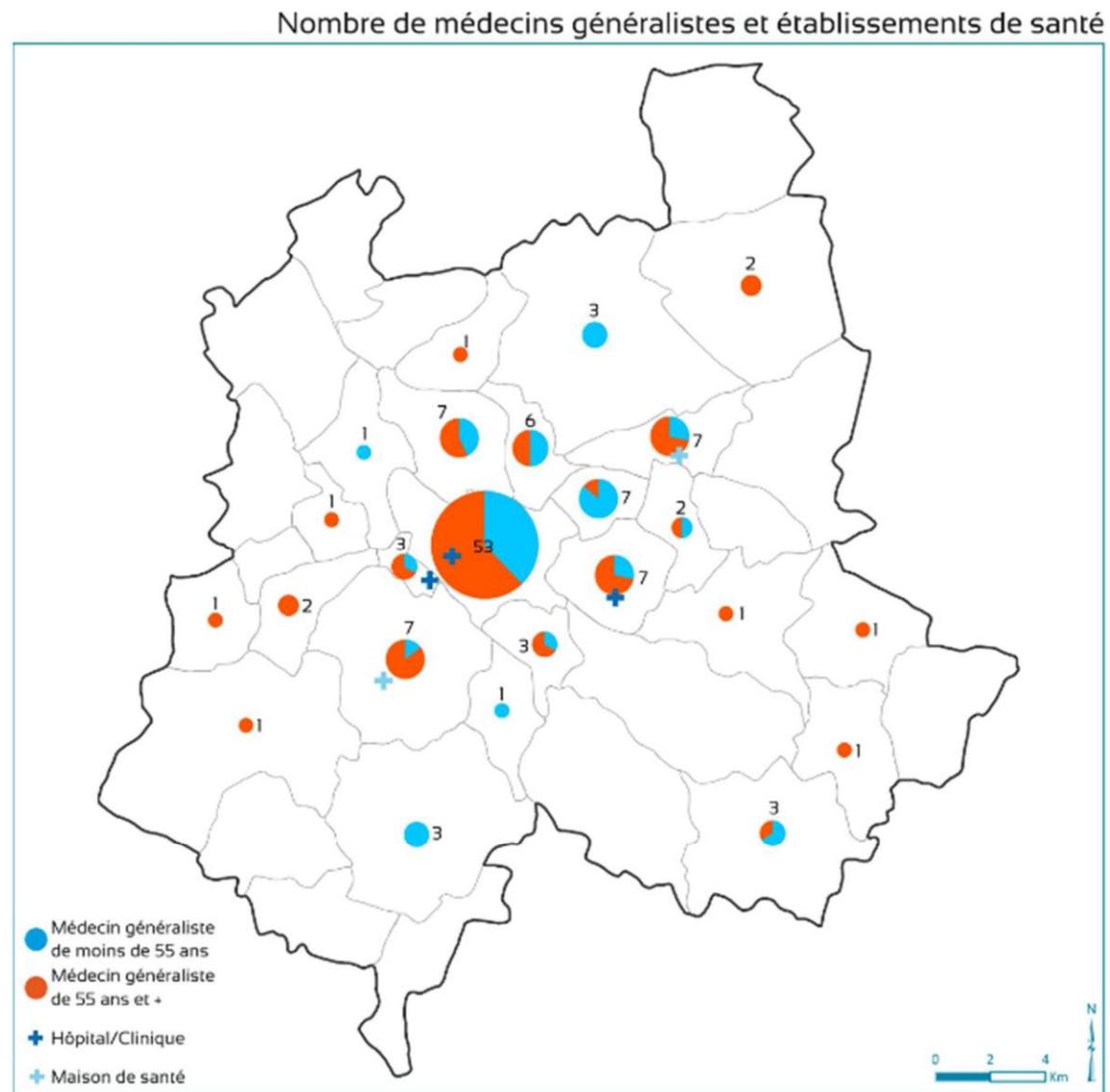
Court terme

- **Prise de la thématique santé par la communauté d'Agglomération de GrandAngoulême : rôle d'animateur, de coordonnateur, de facilitateur à l'échelle du territoire**

Moyen et long terme

- **Engagement sur un projet concret : Projet alimentaire de Territoire**
- **Temps fort avec les acteurs du territoire et mise en réseau des acteurs concernés par la santé**
- **Schéma intercommunal des structures de santé/ accès aux soins de proximité**
- **Actions de prévention et de mutualisation entre communes et GrandAngoulême**
- **Mutualisation des achats responsable pour l'environnement et la santé**
- **Tester l'étude d'impact sur la santé**
- **Renforcer le service sensibilisation et prévention**
- **Service d'hygiène et de santé communautaire**

Annexe 5 : Portrait de territoire – GrandAngoulême –service SIG 2017





25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél : 05 45 93 08 28
Courriel : conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
Site internet : www.codevgrandangouleme.fr